
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SCORPION CLIMATE UNIVERSAL CLEANER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyant pour unité de climatisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Scorpion Climate Ltd
Unit 3, Deanland Industrial Estate
Deanland Road, Golden Cross
East Sussex BN27 3RP
United Kingdom
T: +44 (0)1825 872726
E: sales@scorpionclimate.com
www.scorpionclimate.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1825 872726

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques

Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine

Non classé.

Dangers pour l'environnement

Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

F+;R12.

Santé humaine

Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations. À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Concentrer délibérément et inhaler le contenu de ce récipient est dangereux et peut être mortel.

Environnement

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

Physicochimique

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Le produit est extrêmement inflammable. Les vapeurs d'aérosols peuvent être enflammées lors de la pulvérisation sur une flamme nue ou tout matière incandescente.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Etiquetage des détergents < 5% agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (ETHER MONOMÉTHYLIQUE DU PROPYLÈNE-GLYCOL)		5-10%
Numéro CAS: 107-98-2 Numéro CE: 203-539-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-35		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336	R10 R67	
3-BUTOXY-2-PROPANOL (ETHER MONOBUTYLIQUE DU PROPYLÈNE-GLYCOL)		1-5%
Numéro CAS: 5131-66-8 Numéro CE: 225-878-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475527-28		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	Xi;R36/38	
Alkoxypolyethoxypolypropoxypropanol		1-5%
Numéro CAS: 68603-25-8 Numéro CE: — Numéro d'enregistrement REACH: N/A		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Eye Irrit. 2 - H319 Acute Tox. 4 - H302	Xn;R22. Xi;R36.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais.

Inhalation

Si un spray/brouillard a été inhalé, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Extrêmement inflammable. Forme des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Avertir les pompiers qu'il y a des aérosols sur le site.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Lire et suivre les recommandations du producteur. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eliminer toute source d'inflammation. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Extrêmement inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection individuelle

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

En raison de la forme de l'emballage, aérosol, le risque de contact avec la peau est faible. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après l'usage. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aérosol.

Odeur

Solvants organiques.

Point d'éclair

<-40°C

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.8% Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 9.5%

Température d'auto-inflammabilité

410-580°C

Commentaires

Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Eviter les conditions suivantes: Chaleur, étincelles, flammes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)

47.619,04761905

Information générale

Concentrer délibérément et inhaler le contenu de ce récipient est dangereux et peut être mortel.

Inhalation

À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Unconsciousness, possibly death.

Contact cutané

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Arythmie (pouls irrégulier). À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Voie d'exposition

Inhalatoire

Organes cibles

Système nerveux central Système respiratoire, poumons

Symptômes

Arythmie (pouls irrégulier). Effet narcotique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

SECTION 12: Informations écologiques

Ecotoxicité

Aucun effet néfaste sur l'environnement aquatique connu. On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Quantités Limitées.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (IATA)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IATA)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	2.1
Classe/division IATA	2.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended). The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended). The Aerosol Dispensers Regulations 1977 & 1999

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à

l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. British Aerosol Manufacturers Code of Practice 7th. Edition 1999

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: Autres informations**

Date de révision	22/07/2014
Révision	1
Numéro de FDS	20653
Statut de la FDS	Approuvé.

Phrases de risque dans leur intégralité

- R10 Inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger dans leur intégralité

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.